

Deûlémont, le 4 août 2019

Préfecture du Nord  
Direction de la coordination des  
Politiques Interministérielles  
Bureau des Installations classées pour  
La Protection de l'environnement  
59000 LILLE

Enquête Publique projet de construction et exploitation d'un 2<sup>ème</sup> congélateur pour la conservation de pommes de terre sur le territoire de Comines Warneton

Monsieur le Préfet,

Nous vous informons par ce courrier être fermement opposés à la construction du 2<sup>ème</sup> congélateur pour la conservation de pommes de terre, sur le territoire de Comines Warneton Belgique, en zone inondable, face au village de Deûlémont France, pour les raisons suivantes :

Impact visuel et environnemental (X2 avec un nouvel équipement)

En plus du monstrueux 1<sup>er</sup> congélateur existant dont nous subissons tous les jours les nuisances visuelles, olfactives et autres..., voici venir le risque de voir s'implanter un 2<sup>ème</sup> gigantesque congélateur de 138m de L X 81m de l x 32m de h, qui impactera une nouvelle fois les habitants des communes de DEULEMONT, WARNETON, FRELINGHIEN et COMINES. .... DOUBLE PEINE !

En effet, la société Clarebout Potatoes n'a pas respecté ses engagements lors de la réalisation du 1<sup>er</sup> congélateur. La barrière végétale promise entre le congélateur et la Lys n'a jamais été réalisée.

Cette construction est prévue en zone inondable avec toutes les répercussions qu'il pourrait y avoir en période de crues, sur la région tant en France (entre Frelinghien et Comines), qu'en Belgique (entre le Bizet et Comines).

Pollution de l'air, de la rivière et salissures de l'existant (X2 avec un nouvel équipement)

- Très régulières odeurs désagréables de frites dans notre commune, en fonction de l'orientation du vent ;
- Fines gouttelettes huileuses se déposant sur les véhicules automobiles, vitres des maisons, mobilier de jardin, panneaux photovoltaïques, cela malgré une nouvelle cheminée qui aurait dû résoudre ce problème ;
- Déversement de déchets huileux dans la rivière (Deûle) il suffit de lire la presse à ce sujet.
- Utilisation d'huile de palme en grande quantité qui s'évapore dans l'air au fur et mesure des cuissons et que bien sûr nous respirons au quotidien. Et, nous ne vous parlons pas de l'impact écologique à l'autre bout de la planète (déforestation) ;
- Stockage important de carburant à proximité du site de cuisson des pommes de terre frites afin de ravitailler la flotte de camions de la société Clarebout potatoes.

Nuisances sonores (X2 avec un nouvel équipement)

- En termes de nuisances sonores, avec des vents majoritairement orientés Nord-Ouest, notre commune est déjà particulièrement exposée au bruit. De temps en temps, lâché de vapeur en pleine nuit et bruit permanent du fonctionnement de l'entreprise.
- Va et vient continuels des camions Clarebout et dans un avenir proche des péniches contenant de conteneurs remplis de pommes de terre.
- Pour rappel, le territoire de Deûlémont se trouve en face, seulement à moins de 100m du projet.

Ecologie et Incohérence

Pour rappel, la Lys/Deûle et ses berges ont fait l'objet d'un projet de parc paysager transfrontalier (projet Corrid'Or) financé par les fonds européens, visant à renforcer l'identité paysagère de la vallée de la Lys en préservant un espace nature (coulée verte) dans un environnement fortement urbanisé. Des partenaires français, flamands et Wallons se sont mis d'accord pour sa réalisation.

Comment peut-on expliquer à la population transfrontalière, qu'aujourd'hui, on autoriserait la société Clarebout Potatoes à bétonner davantage les rives de la lys coté Belgique au détriment des efforts écologiques et financiers réalisés ces dernières années pour préserver ces zones humides ?

Sécurité de la population (X2 avec un nouvel équipement)

La perspective d'un agrandissement supplémentaire de cette entreprise qui utilise en grosse quantité des huiles de palme et des stocks importants de produits inflammables n'est-elle pas soumise à des normes de type SEVESO. Comment cette entreprise est-elle classée ?

Concernant la population environnante, n'y a-t-il pas de précautions à prendre ?

Perte de valeur de l'habitat au centre du village

Une autre conséquence de cette situation : baisse significative du marché de l'immobilier dans notre village.

Aspect économique pour notre secteur (X2 avec un nouvel équipement)

Pour le moment et concernant l'achat de ses pommes de terre, Clarebout Patatoes se fournit encore et entre autres, côté France, chez les agriculteurs locaux. Qu'en sera-t-il demain lorsque la plateforme multimodale en projet (reliée directement à l'entreprise), sera en activité ?

Nous ne sommes pas dupes et savons que Clarebout Patatoes (sans aucun scrupule) se fournira alors dans d'autres pays européens dont les coûts de revient sont bien moins élevés

Voilà ce que nous avons à dire sur le sujet et nous demandons bien sûr à ce que le projet ne se réalise pas à cet endroit bien trop près des communes avoisinantes. L'Europe, c'est aussi le respect des uns et des autres de chaque côté des territoires

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos respectueuses salutations.

M. et Mme LEIRE

